

Tutorat des élèves

Document d'aide à la mise en place du Tutorat au sein d'un établissement scolaire

Accompagner l'autre, c'est accepter de s'ouvrir à une relation intersubjective.

Les Cahiers Pédagogiques. n°393. Avril 2001 – page 29

**Comité de pilotage du dossier Tutorat des élèves
Académie de La Réunion**

octobre 2017

Remerciements aux auteurs d'un document de même type de l'académie de Bretagne qui nous ont inspiré tant sur le fond que sur la forme (*DOSSIER EFP – Site IUFM de Quimper -Michel Cléach et Hélène Mourrain – avril 2003*)

PRÉSENTATION

Le tutorat s'adresse à tout élève en situation de besoin d'accompagnement. Aussi les objectifs du tutorat sont-ils divers :

- un meilleur accompagnement des élèves dans leur parcours de formation et d'orientation
- un soutien aux apprentissages (disciplinaires, méthodes de travail, codes scolaires...)
- le développement de l'estime de soi, de la motivation
- la prévention du décrochage scolaire
- contribution à un climat scolaire apaisé

Toutefois, même si les objectifs visés sont clairs, la mise en place d'un projet Tutorat n'est pas toujours si aisée. Les membres du comité de pilotage du dossier Tutorat ont donc produit cet outil afin d'accompagner les chefs d'établissement et leurs équipes dans la mise en place d'un projet Tutorat cohérent. Il se présente sous forme de fiches pour accompagner la réflexion aux différentes étapes de la mise en place du projet. Ce vade-mecum ne se veut nullement prescriptif. Néanmoins, il convient de signaler que ce document est en lien avec la formation dispensée au niveau académique.

Étapes préalables à la mise en œuvre du tutorat dans un établissement	Fiche n° 1. Installer un tutorat dans un établissement tout en lui garantissant un cadre officiel Fiche n° 2. Bien définir les objectifs du tutorat Fiche n° 3. Différencier deux formes de tutorat Fiche n° 4. Définir un cadre de fonctionnement du tutorat
Former le groupe de tuteurs	Fiche n° 5. Former les tuteurs Fiche n° 6. Imaginer une séance de tutorat
Évaluer-encadrer le tutorat	Fiche n° 7. Coordonner l'équipe de tuteurs Fiche n° 8. Faire des bilans dans le tutorat

INSTALLER UN TUTORAT DANS UN ÉTABLISSEMENT TOUT EN LUI GARANTISSANT UN CADRE OFFICIEL

Les idées et la bonne volonté ne manquent pas dans un établissement scolaire quand il s'agit de réfléchir à la mise en place d'un tutorat. Chacun a sa représentation de la fonction. L'écueil à éviter est de laisser s'installer autant de types de tutorat qu'il y a de personnes volontaires.

*De plus, une des dérives soulevées pendant les différentes formations a été le risque de **l'isolement du duo "tuteur-tutoré"**. Toutes les personnes présentes pensaient qu'il fallait absolument mettre en place un cadre officiel, transparent et sous l'autorité du chef d'établissement pour éviter cette possible dérive.*

Le cadre de questionnement qui suit permet d'anticiper les sujets à aborder et aussi de réfléchir au tutorat dans sa globalité.

INSTALLER UN TUTORAT : LES QUESTIONS QUI SE POSENT.	
PRÉPARER LA MISE EN PLACE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont les assises du projet ? (ancrage dans le projet d'établissement ?, le contrat d'objectifs?, etc.) 2. Quels sont les objectifs du tutorat ? Dans quels domaines peut-on suivre un élève ? 3. Existe-t-il un coordonnateur Tutorat ? Quel est son rôle ? 4. Qui peut être tuteur ? Quel est son rôle ? Quelles limites ne doit-il pas franchir ? 5. Doit-on avoir une fiche ou un livret de suivi ? Comment doit-elle/doit-il être formulé(e) ? Quel est son rôle ? 6. Peut-on ou doit-on avoir des contacts avec les parents ?
ANTICIPER LE FONCTIONNEMENT	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quand s'exerce le tutorat ? A quel moment de la journée ? Combien de fois par semaine, par mois ... ? 2. Où se passe le tutorat ? Un lieu spécial est-il prévu ? Peut-on intervenir en dehors de l'établissement scolaire ? 3. Qui propose à l'élève un tutorat ? Sur quels critères ? 4. Comment se fait le choix du tuteur ? 5. Comment s'exerce le tutorat ? Quel est le contenu des séances ? 6. Quand le tutorat peut-il s'arrêter ? Y a-t-il un temps minimum et maximum ?
PRÉVOIR LES BILANS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Doit-on faire des bilans ? Quels types de bilans ? Quand ? 2. Qui participe à ces bilans ? 3. A qui peut-on faire appel si le cas dépasse les limites fixées par le tutorat ? 4. Comment se fait la liaison avec le professeur principal et l'équipe pédagogique de l'élève suivi ?

BIEN DÉFINIR LES OBJECTIFS DU TUTORAT

si l'on se réfère au rapport Legrand (pour un collège démocratique, la documentation française.1982), le tutorat est défini comme "une relation d'aide pédagogique et éducative à l'école".

Le tutorat au collège est précisé dans le B.O hors-série n°23, supplément du 10 juin 1999.

Le tutorat au lycée est précisé dans le B.O spécial n°1, du 4 février 2010.

Ce sont ces textes qui nous servent actuellement de cadres officiels et que nous résumons ci-dessous.

DESCRIPTIF	L'élève peut trouver dans son établissement un adulte référent (tuteur) dès lors qu'il rencontre un besoin provisoire ou permanent de dialogue et d'accompagnement .	
<p style="text-align: center;">OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre à l'élève de parler de lui-même, de ses difficultés scolaires ou de tout autre problème qu'il rencontre¹. - permettre à l'élève de reprendre confiance en lui et de mieux s'intégrer à la classe. - restaurer l'estime de soi chez des élèves qui traversent un moment difficile. - trouver des solutions adaptées à chaque élève pour remédier à ses difficultés scolaires. - prévenir les problèmes de comportement dans le collège, de démotivation et d'absentéisme. - Accompagner l'élève dans son parcours de formation et d'orientation 	<p style="text-align: center;">MODALITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tutorat doit être un dispositif souple répondant aux besoins d'un élève sur un temps donné. - le tuteur peut-être un enseignant ou tout autre adulte de l'établissement. - le tutorat est proposé à l'élève selon deux modalités principales : volontaire ou préconisé. - le tutorat est proposé à l'élève par différents acteurs (Enseignant, professeur principal, CPE, Chef d'établissement...) - le tuteur en accord avec l'élève peut entrer en contact l'équipe ou les autres partenaires de l'établissement. 	
<p>On peut donc conclure qu'il existe deux formes de tutorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tutorat demandé - le tutorat préconisé <p>(Parfois un tutorat est imposé en cas de sanction. Nous préférons dans ce dernier cas parler de mesure d'accompagnement lorsque celle-ci est liée à des problématiques d'autorité ou de respect de règlement intérieur. « ...il vaut mieux souvent séparer relation d'aide et relation d'autorité... » (A. Moyne, Relation d'aide et tutorat, éditions Fleurus, 1982, p.26)</p>		

1 Cf. Le respect des champs de compétences des autres professionnels de l'établissement – Fiche 4

Fiche n° 3

DIFFÉRENCIER DEUX FORMES DE TUTORAT

La fiche n° 2 “Bien définir les objectifs du tutorat” conclut sur l’existence de deux formes parallèles de cette action : le tutorat choisi et le tutorat préconisé.

Dans les formations que nous avons assurées, nous avons souvent buté sur cet écueil : “laisser l’élève choisir” ou “lui imposer un tutorat”. Cet écueil est encore plus sensible dans les lycées, les élèves étant plus âgés.

La fiche proposée est une synthèse des réflexions des groupes de tuteurs en formation au cours des années 2015-2017.

	TUTORAT DEMANDE	TUTORAT PRECONISE
QUI DÉCIDE DU TUTORAT ?	<p>Lorsque le projet se met en place dans l’établissement l’annonce est faite (Professeur principal) pour informer toute la communauté.</p> <p>Un panel de 3 à 4 tuteurs est proposé à l’élève volontaire par le coordonnateur. L’élève choisit 1 ou 2 adultes sous réserve de l’accord du tuteur.</p> <p>Le tutorat est mis en place dès que le tuteur a donné son accord.</p> <p>Dans le cas de tutorat choisi, l’élève peut-il proposer un tuteur qui ne s’est pas déclaré volontaire ?</p> <p>Nous pensons que cette démarche est possible mais que le tuteur (non présent donc dans la liste initiale) garde son entière liberté de réponse.</p>	<p>La proposition : tout adulte de l’établissement (Tuteurs, enseignants, CPE, infirmière, assistante sociale...) peut proposer à un élève la possibilité d’un tutorat.</p> <p>Le choix : un panel de 3 à 4 tuteurs est proposé à l’élève. Celui-ci en choisit un ou deux, sous réserve de l’accord du tuteur.</p> <p>Le tutorat est mis en place dès que le tuteur a donné son accord.</p>
QUEL RAPPORT AVEC L’ÉTABLISSEMENT ?	Le tutorat fait partie d’une action du projet de l’établissement validée en conseil d’administration . Une fiche action sera rédigée dans le cadre du nouveau projet d’établissement.	
QUELS CONTACTS AVEC LES PARENTS ?	<p>L’avis de l’élève tutoré doit être pris en compte. S’il tient à la confidentialité de cette relation vis-à-vis des parents, il semble que cette demande devrait être suivie. Même s’il y a « déclaration » de tutorat et signature des parents, les relations avec ceux-ci, comme celles avec les autres partenaires seront soumises à discussion avec l’élève.</p> <p>Une réflexion au cas par cas devra être menée.</p>	

Fiche n° 4

DÉFINIR UN CADRE DE FONCTIONNEMENT DU TUTORAT

Le cadre de fonctionnement décrit ci-dessous n'est ni exhaustif, ni modélisant. Il peut servir de point de départ à la réflexion dans l'établissement.

<p>Quels sont les objectifs du tutorat pour les élèves ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - reprendre confiance dans leurs possibilités. - établir une relation privilégiée et suivie avec un adulte. - analyser la nature des difficultés. - réfléchir aux solutions avec l'aide d'un adulte.
<p>A qui s'adresse le tutorat ?</p> <p>Tout élève nécessitant un suivi spécifique personnalisé, relèverait d'un tutorat. C'est un élève qu'il est difficile de suivre dans un groupe. Cet élève peut avoir une, deux ou trois des caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - peu ou pas de repères scolaires - peu ou pas de résultats scolaires - de mauvaises relations avec ses camarades ou avec adultes certains de l'établissement. 	<p>Quand et où s'exerce le tutorat ?</p> <p>Le tutorat se fait pendant une heure libre du tuteur et de son élève, à midi, en fin de journée ou dans la journée s'ils ont un moment en commun. Il se fait régulièrement. Si une amélioration est constatée, les entretiens peuvent s'espacer.</p> <p>Le tutorat a lieu dans l'établissement. Le lieu idéal imaginé est neutre, non scolaire, convivial et discret. Dans la réalité les enseignants pratiquent là où ils peuvent en respectant au mieux les critères ci-dessus.</p>
<p>Qui peut être tuteur ?</p> <p>N'importe quel adulte de l'établissement, peut être tuteur. Son travail est basé sur la confiance, les échanges, l'écoute et le dialogue. Le tuteur ne doit pas devenir un copain. Il reste pour l'élève un adulte référent de l'établissement.</p>	<p>Quelle est la durée du tutorat ?</p> <p>Un temps minimum de 4 à 6 semaines permettra au tuteur de percevoir si le tutorat pourrait être positif. Si au bout de ce temps minimum, il n'y a pas d'efforts ou pas d'échanges, le tutorat peut être arrêté.</p> <p>Par contre, il ne peut pas être fixé de temps maximum. Celui-ci peut être l'année scolaire. Il ne peut pas y avoir de règle générale pré-établie. A tout moment, le tutorat doit pouvoir s'arrêter, à la demande de l'élève ou du tuteur. Dans ce cas il est bon cependant qu'une rencontre officialise l'arrêt de l'accompagnement.</p>
<p>Comment se fait le choix de tuteur ?</p> <p>Le chef d'établissement (et/ ou coordonnateur) devrait disposer d'une liste de tuteurs potentiels volontaires. L'élève choisit dans cette liste un ou plusieurs tuteurs. Celui-ci peut accepter ou refuser. Le choix doit être réciproque. Cette option n'est pas toujours possible en fonction des situations.</p>	<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> - En aucun cas, le tuteur ne doit se substituer aux professionnels de champs spécifiques (infirmière, assistante sociale, co-psy, médecin scolaire...). - Avoir à l'esprit que l'intervention des tuteurs peut amener à évoquer les questions de confidentialité et de communication.

FORMER LES TUTEURS

Après les questions : “Qui peut être tuteur ?”, “Quand et où se réunit-on ?”, “Quelle relation avoir avec les parents ?”..., les suivantes sont souvent : “Comment s’exerce le tutorat ?” et « qu’est-ce que le tutorat ? ». Cela renvoie alors à la question de la formation des enseignants à la pratique d’une relation d’accompagnement individualisé.

<p style="text-align: center;">UNE APPROCHE GLOBALE</p> <p>permet de différencier différents domaines d’intervention et d’objectifs en fonction de la situation et des besoins de l’élève.</p> <p>A. Moyne, enseignant et précurseur en France distingue trois types d’entretiens de tutorat (à dominante pédagogique, psycho-pédagogique et psychologique).</p> <p><i>Tutorat pédagogique, coaching scolaire ou personnel, gestion mentale, dialogue pédagogique, étayage, médiation des apprentissages...</i> les références théoriques et les dénominations se multiplient ces dernières années.</p> <p>La formation permet d’aborder les modèles utilisés par les formateurs sans exclusion d’autres références possibles.</p>	<p style="text-align: center;">LES ATTENTES DES ENSEIGNANTS</p> <p>Après plusieurs années de formation nous regroupons les attentes des futurs tuteurs en trois catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attentes sur le relationnel : en termes de <i>techniques d’entretien</i>, de <i>mise en confiance</i>, de <i>gestion des affects</i> et <i>émotions</i> des élèves et des <i>risques</i> éventuels à entrer dans une relation de proximité avec les élèves et leur environnement ... - Attentes de compréhension : notamment de la <i>difficulté scolaire</i> au sens général. Compréhension qui devient indicative des <i>objectifs à poursuivre</i> avec les élèves - Attente sur la définition du rôle de tuteur : <i>objectifs</i>, <i>contenus</i>, <i>moyens</i>, <i>limites</i>, <i>articulation</i> avec les partenaires, <i>extension</i> par rapport au rôle d’enseignant, <i>globalité</i> de l’approche, ...
<p style="text-align: center;">LA RELATION DE FACE À FACE</p> <p>Pour s’orienter dans cette relation - moins habituelle aux enseignants - nous proposons une formation à l’entretien individuel, inspiré de différents modèles issus de la psychologie humaniste dont Carl Rogers (psychologue et pédagogue américain) a été le fondateur.</p> <p>Formation à l’écoute active, à des modalités de communication aidante, au repérage des besoins des élèves, à l’utilisation de signes de reconnaissances, pour construire avec l’élève des solutions réalistes.</p> <p>Formation aussi au repérage et à la gestion des émotions -celles des élèves et celles des tuteurs – pour en faire des ressorts et non des obstacles à la réalisation des objectifs</p> <p>Et enfin, formation aux aspects pédagogiques et psycho-pédagogiques de la relation de tutorat : « Apprendre à apprendre », « construire le sens de sa place », et trouver de la motivation aux apprentissages.</p>	<p style="text-align: center;">DIFFERENTS TYPES D’OUTILS</p> <p>Nous centrons une grande partie de la formation sur les outils relationnels, de communication et d’écoute.</p> <p>Par ailleurs, nous abordons et mettons à disposition différents types d’outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de <i>positionnement</i> et de <i>diagnostic</i>, – sur les <i>profils d’apprentissage</i> – sur la <i>motivation</i> – Sur les <i>types de décrocheurs</i> – sur la <i>gestion de conflits</i> – sur la gestion de <i>groupe de parole</i> – sur <i>l’analyse de pratique</i> – ... <p>Au-delà d’un objectif général commun aux tuteurs, la formation vise à les aider à définir le type de tuteur qu’ils souhaitent devenir et les outils qu’ils utiliseront.</p>

IMAGINER UNE SÉANCE DE TUTORAT

Nous indiquons ci-dessous quelques éléments de déroulement, de dominantes et des repères pour imaginer ce qu'est une séance de tutorat. La dominante psychologique, comme le souligne A. Moyne (1982), est celle nécessitant le plus une formation pour permettre aux tuteurs de se positionner correctement. Cette approche « psychologique » ne doit cependant pas effrayer dans la mesure où il s'agit de « psychologie du quotidien » ou de « relation humaine ».

<p>LIEU ET DURÉE</p>	<p>On n'intervient pas en dehors de l'établissement. Un lieu d'écoute, non-scolaire, convivial et discret peut être aménagé. Ce lieu pourrait aussi servir à recevoir les parents. Nous observons que les séances durent en moyenne une demi-heure.</p>
<p>DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. ACCUEIL de l'élève : au début : "Un tutorat pourquoi faire ?", ensuite des questions générales visant la mise en confiance et l'alliance de travail. 2. REPÉRAGE DES PROBLÈMES : avec l'élève sans se limiter et sans exclure aucun sujet. 3. CHOIX DU PROBLÈME : hiérarchisation des urgences, décision du problème à traiter, recherche et imagination de stratégie... 4. OBJECTIF A ATTEINDRE pour la prochaine séance de tutorat (contrat).
<p>DOMINANTES DE L'ENTRETIEN</p>	<p>Trois dominantes peuvent être repérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ DOMINANTE PÉDAGOGIQUE : organisation du travail, gestion du temps, soutien méthodologique... Le dialogue pédagogique proposé par Antoine De La Garanderie est adapté à ce type d'entretien ("Le dialogue pédagogique avec l'élève" Le Centurion.1985). ◆ DOMINANTE PSYCHO-PÉDAGOGIQUE : les problèmes de motivation, les problèmes relationnels avec tel professeur, avec la classe, les problèmes affectifs à l'égard des actes scolaires... ◆ DOMINANTE PSYCHOLOGIQUE : les problèmes personnels, la relation avec sa famille, les problèmes sentimentaux... Attention aux risques "de dérapage" dans ce domaine².
<p>REPÈRES POUR L'ENTRETIEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le premier entretien, il est important de définir le cadre (respect de la confidentialité et ses limites : signalement en cas de danger) - se fixer un nombre d'objectifs restreint. - se fixer une stratégie pour l'entretien. - se préparer à l'entretien (par exemple dans les cas difficiles ne pas se laisser emporter). - utiliser les postures, techniques et attitudes de "facilitation de l'entretien" : Les relances, le silence (laisser parler l'élève), l'attitude non-verbale (montrer par le regard et le geste une écoute attentive et intéressée), le reformulation (susciter le sentiment d'être compris et inciter à en dire plus) . . .

COORDONNER L'ÉQUIPE DE TUTEURS

Il est primordial d'avoir un (ou plusieurs) coordonnateur(s) afin de garantir l'efficacité et la pérennité du projet. En effet, par expérience, nous avons constaté que les projets coordonnés sont plus fonctionnels et stabilisés.

<p>CHOIX DU COORDONNATEUR</p>	<p>Le choix du/des coordonnateur(s) devrait être soumis au principe du volontariat. D'après les données recueillies lors des dernières formations dispensées, il est issu du groupe des tuteurs et est intéressé par les objectifs de la coordination.</p>
<p>ROLE DU COORDONNATEUR</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Il pilote le projet sous la responsabilité du chef d'établissement. – Il tient à jour les divers éléments du dossier (listing des tuteurs, listing des élèves tutorés, documents d'information, historique et compte-rendu des réunions, documents supports nécessaires à l'action) – Il récupère et centralise les informations. – Il fédère et soutient l'équipe de tuteurs, <ul style="list-style-type: none"> • fait remonter leurs besoins (formation, salle, etc.) • organise les réunions d'informations et bilans – Il représente le groupe des tuteurs et fait le lien avec le chef d'établissement. – Il facilite la création d'une culture commune.
<p>CONTENUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation « administrative » du tutorat (listing et documents) – Centralisation des informations relatives au dispositif – Organisation des réunions intermédiaires – Animation des rencontres – Réalisation des bilans de fin d'année – Interface entre les tuteurs et les différents partenaires (interne/externe)
<p>STATUT</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Nous soulignons que le coordonnateur n'est pas le « responsable » du projet tutorat dans l'établissement. Il en est le facilitateur et sa fonction est reconnue pour cela. – Le coordonnateur n'est pas dans une relation hiérarchique ou d'autorité avec les tuteurs. – Il n'opère pas de contrôle et n'est pas en positionnement d'évaluation des tuteurs. – Nous préconisons qu'il joue son rôle dans le cadre d'un leader-ship de type démocratique en s'inspirant des modalités d'animation que nous abordons en formation (Usage des différents outils de communication et des postures adéquates et congruentes apprises en formation)

FAIRE DES BILANS DANS UN TUTORAT

Des bilans régulièrement faits en équipe de tuteurs (sous forme de synthèse et/ou d'analyse de pratiques) permettent de fournir un bilan quantitatif et qualitatif, ce qui donne de la reconnaissance et de la lisibilité au projet. Nous vous présentons ici un résumé des différentes réflexions.

QUELS TYPES DE BILAN ?	QUAND FAIRE DES BILANS ?
<p>Deux types de bilan semblent nécessaires :</p> <p>1. Des bilans au niveau de l'établissement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre au chef d'établissement d'avoir une vue d'ensemble de cette action et de son fonctionnement. - permettre aux différents tuteurs de se rencontrer, de sortir de leur isolement et de participer à des synthèses. - Valoriser l'action d'un point de vue quantitatif et qualitatif. <p>2. Des bilans en groupe de tuteurs pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire le point sur l'évolution de l'élève tutoré. - permettre aux tuteurs d'échanger sur leurs pratiques. - Partager et faire évoluer les pratiques. <p><i>(Au cours de la formation nous préconisons l'organisation de rencontres entre tuteurs pour mener ces bilans que nous envisageons comme de l'analyse de pratique)</i></p>	<p>1. Au niveau de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des réunions semestrielles ou annuelles sont généralement observées. ➤ Une réunion bilan en fin d'année est essentielle. <p>2. Au niveau des tuteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une rencontre trimestrielle ou semestrielle permet de mener des analyses de pratiques favorables à chacun et de maintenir une cohésion de groupe

L'IMPORTANCE DU BILAN DANS LE PILOTAGE DU PROJET

- Les réunions des tuteurs constituent des moments de co-formation (analyse de pratiques) et de valorisation du dispositif. Elles permettent aussi d'ancrer et/ou d'enrichir la culture commune, de faire émerger les besoins.
- La réunion bilan annuelle permet de donner de la lisibilité au dispositif, de le faire valoir au niveau de l'établissement et de procéder aux ajustements nécessaires.
- Ce bilan annuel, comportant des données quantitatives et qualitatives, permet aussi au groupe de pilotage du dossier Tutorat de valoriser, reconnaître et soutenir les dispositifs au niveau académique.

BIBLIOGRAPHIE

- **Baudrit, Alain.** *Le tutorat : une solution pour les élèves à risque ?* Bruxelles : De boeck, 2010. 128 p.
- **B.O hors-série n°23**, supplément du 10 juin 1999.
- **B.O spécial n°1**, du 4 février 2010
- **Bruner, J.** *Le développement de l'enfant : savoir faire, savoir dire*, PUF, 1997.
- **Cahiers pédagogiques**, n°393, avril 2001 : *Accompagner, une idée neuve en éducation.*
- **Cahiers pédagogiques**, Numéro spécial, *L'aide au travail personnel*, octobre 1989.
- **CNDP**, *Pour aider les élèves en difficulté – Le collège des années 2000*, Guide pratique, septembre 1999.
- **Canal, J-L – Papillon, P. et Thirion. J-F.** *Les outils de la PNL à l'école*, Les éditions d'organisation, 1994
- **Debray, R.** *Apprendre à penser, le programme de Feuerstein*, Paris, Editions Eshel, 1986.
- **De La Garanderie, A.** *Pédagogie des moyens d'apprendre – Les enseignants face aux profils pédagogiques*, Centurion, 1982.
- **De La Garanderie, A.** *Le dialogue pédagogique avec l'élève*, Le Centurion, 1985.
- **El Kaaouachi, H.** *Tutorat contre décrochage.* Cahiers pédagogiques, no. 501. Décembre 2012. p. 66
- **Giordan. A et Saltêt. J :** *Apprendre à apprendre*, Mémo, 831, Librio, E JL, 2011.
- **Kaepelin P.** *L'écoute, mieux écouter pour mieux communiquer*, ESF éditeur, 1996.
- **Legrand, L.** *Pour un collège démocratique*, La documentation française, 1982.
- **Moyne, A.** *Relation d'aide et tutorat*, éditions Fleurus, 1982,
- **Rogers, C.** *Le développement de la personne*, Dunod, 1977.
- **Rosenberg M. B.** *La communication non violente au quotidien*, Jouvence éditions, 2003, © 1983.
Thorne, B. *Comprendre Carl Rogers*, Privat, 1994.
- **Viau, Ro.** *La motivation en contexte scolaire*, Bruxelles, De Boeck, 2009. 217 p
- **Vygotski, L.** *Pensée et langage*, La dispute, 1997.